

Dernière minute, la réaction de D.I.G.D. en réponse au message de monsieur Germinal Peiro.

Le : 12 novembre 2019 à 19:15 (GMT +01:00)
De : "PEIRO Germinal" <g.peiro@dordogne.fr>
À : "PEIRO Germinal" <g.peiro@dordogne.fr>
Objet : Rassemblement citoyen du 16 novembre

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

A l'occasion du rassemblement citoyen pour l'achèvement du contournement de Beynac et en faveur du monde rural qui se tiendra samedi matin à Périgueux, il me semble symboliquement important que vous puissiez, tout comme les adjoint-e-s qui vous accompagneront, porter votre écharpe tricolore.

Je profite de ce message pour vous rappeler que ce rassemblement se tiendra en plein air, sur l'esplanade située face à la Préfecture, allées de Tourny, en vous invitant à prendre vos dispositions compte tenu des prévisions météorologiques plutôt maussades annoncées ce jour-là.

Vous remerciant pour votre mobilisation,

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Germinal PEIRO
Président du Conseil départemental
2 rue Paul Louis Courier – CS 11200
24019 Périgueux cedex
g.peiro@dordogne.fr

Germinal PEIRO joue son va-tout !

Nous avons découvert le message alarmant figurant ci-dessus. Un dernier appel du président du Conseil départemental aux maires et à leurs adjoint-e-s à venir à son rassemblement, porteurs de leur écharpe tricolore.

L'article D. 2122-4 du CGCT précise les **conditions** dans lesquelles l'écharpe tricolore peut être portée par les maires, les adjoints au maire et les conseillers municipaux.

Les maires portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de leurs fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur autorité.

Les adjoints portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent dans l'exercice de leurs fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, et lorsqu'ils remplacent ou représentent le maire.

Les conseillers municipaux portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent lorsqu'ils remplacent le maire ou lorsqu'ils sont conduits à célébrer des mariages par délégation du maire.

Un maire est élu pour gérer sa commune et pour y faire appliquer la loi. Si le maire porte son écharpe sur sa commune, les adjoint-e-s ne doivent pas porter la leur. Quelle autorité a un maire pour aller manifester avec son écharpe tricolore en dehors de sa commune ? A-t-il mandat de son conseil municipal ? Si non, il ne représente que lui-même ! Qu'encourt un maire portant une écharpe tricolore en dehors des **conditions** prévues ?

Pour un rassemblement semblable, qui s'est déroulé en pleine enquête publique le 3 septembre 2017, Mr Germinal Peiro a usurpé le port de l'écharpe de député dévolu à Jacqueline Dubois. Appelé à rendre des comptes devant la Justice il a écopé d'un rappel à la loi (la peine maximale pour ce délit étant de un an de prison et 15.000 € d'amende). Y aura-t-il pour ce rassemblement douteux; comme pour celui du 3/09/17, distribution, par ses amis, de fausses écharpes tricolores en plastique portées par des usurpateurs ?

D.I.G.D. espère enfin une réponse : est-il légal de porter une écharpe tricolore dans ces conditions?